

# URBANISME : Projet urbain partenarial entre la commune de Revel et l'intercommunalité



Le Conseil communautaire a institué une convention de Projet Urbain Partenarial sur le territoire de la commune de Revel, rue de la Paix / route de Vaudreuille à Dreuilhe, par délibération n° 2017-171 du 12 décembre 2017,

Cette convention a été signée par les parties le 15 janvier 2018.

La convention de Projet Urbain Partenarial, ainsi que le périmètre sur lequel elle porte peut être librement consultée:

- à la mairie de Revel (20 rue Jean Moulin, 31250 REVEL, horaires sur <http://www.mairie-revel.fr/fr/index.html>
- au siège de la Communauté de communes Lauragais, Revel et Sorèzois (accueil du public au 7 rue Georges Sabo 31250 REVEL. Du lundi au Vendredi de 9h-12h4 et de 14h-18h)

[Télécharger l'Arrêté N°A01-2018- PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE REVEL - Mise à jour 2](#)